

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Citoyenneté  
et de la Cohésion Sociale

E2

### Séance publique du mercredi 16 novembre 2022

Convoqué le jeudi 10 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

#### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE (départ à 21h35), Isabelle MASSARD, Ouchen BELKACEM, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Ibrahima DIALLO

#### Etaient représentés :

Phillipe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUE), Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOËL), Véronique DESMETTRE (représentée par Mohamed GRICHI), Mohammed DDANI (représenté par Isabelle MASSARD), Fabienne MOREAU (représentée par Eloi SIMON), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), M'Hamed BINAKDANE (représenté par Yasmina ATTAF), Aurélie REMACLE (représentée par Carole LAFON), Sinan KARAKUS (représenté par Ibrahima DIALLO), Elsa FAUCILLON (représentée par Anne Laure PEREZ)

#### Absents excusés :

Richard MERRA, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC

#### Ne prend pas part au vote : 1

Ibrahima NDIAYE

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ROSI FRANCE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que ROSI France est une association qui promeut la solidarité internationale,

Considérant ROSI France comme porteur du projet GATE visant à former 15 jeunes gennevillois.es, algérois.es et wurzbourgeois.es au développement durable,

Considérant le développement durable comme étant au centre des préoccupations de la ville,

Considérant le budget prévisionnel de ce projet ainsi que le co-financement associé à cette action,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

#### DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 2 000€ à l'association ROSI France.

En raison des fonctions exercées dans cette association, Ibrahima NDIAYE ne prend pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982

Acte reçu par le représentant de l'état

le 22/11/22

Affiché le 22/11/22

Exécutoire le 22/11/22

Le Maire



Signé électroniquement le  
Le 21 novembre 2022